

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 28 (1936)
Heft: 11

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

apparemment de listes des partis bourgeois, les socialistes auraient obtenu un siège de plus dans cinq cantons. L'aspect du Conseil national du point de vue de la politique de parti ne s'est que très peu modifié. Le voici:

	Nombre des représentants					1935
	1919	1922	1925	1928	1931	
Front national	—	—	—	—	—	1
Conservateurs	41	44	42	46	44	42
Libéraux	9	10	7	6	6	7
Radicaux démocratiques	59	58	59	58	52	48
Paysans et bourgeois	31	35	31	31	30	21
Jeunes paysans	—	—	—	—	—	7
U. D. E. Genève	—	—	1	1	—	—
Indépendants	—	—	—	—	—	7
Parti évangélique	1	1	1	1	1	1
Groupes sociaux	5	5	5	3	2	1
Grutliens	2	—	—	—	—	—
Socialistes	41	43	49	50	49	50
Communistes	—	2	3	2	3	2
Total	189	198	198	198	187	187

Le « renouvellement de la Suisse » s'est manifesté lors de ces élections sous forme d'un rajeunissement des conseillers nationaux. L'âge moyen tomba de 52,2 (1931) à 49,9, soit un peu plus de ce qu'il était en 1919 (49,5); depuis et jusqu'en 1931 il a sans cesse augmenté. Un autre changement réside dans le fait que le Conseil national compte de nombreux nouveaux membres, plus qu'il n'y en eut jusque là. 124 anciens conseillers seulement furent réélus, 37 démissionnèrent, 26 ne furent plus confirmés dans leur mandat et il y eut 63 nouveaux conseillers élus.

Il y a eu très peu de changement quant au classement des membres du Conseil national d'après leur profession. Seul le groupe des politiciens professionnels et des secrétaires d'associations ainsi que celui des rédacteurs ont pris plus d'importance. Un quart environ de l'ensemble des conseillers se recrute dans ces groupes. Un autre quart est formé de représentants des professions libérales, un quart par les fonctionnaires, instituteurs et le reste par des industriels, des commerçants indépendants, des artisans.

Bibliographie.

Dr Bersot. «Que fait-on en Suisse pour les malades nerveux et mentaux?»
On fait énormément, mais le grand public l'ignore. Beaucoup de préjugés subsistent à l'égard des maladies mentales pour le plus grand tort de ceux qui en sont atteints. Mieux instruits sur ce sujet, nous pourrions à notre tour renseigner. Le Dr Bersot nous en donne le moyen par son beau livre «Que fait-on en Suisse...», abondamment illustré. Voilà enfin une documentation complète et admirablement présentée. Intéressant pour tout le monde, il est indispensable aux pasteurs, aux infirmières-visiteuses, assistances sociales, en un mot à tous ceux qui font du travail social. En vente à H. S. M., fr. 4.80 franco. Chèques postaux II/2084.

Vade-mecum de l'hygiéniste du travail. Publication du Bureau international du travail. Genève 1936. Prix 6 fr. suisses.

Cet ouvrage de 341 pages contient des renseignements pratiques sous une forme succincte, rédigés sous une forme très claire et très compréhensible. Présenté sous un format réduit, un format de poche, le *Vade-mecum* peut être facilement emporté à l'usine, à l'atelier ou sur un chantier, par tous ceux qui ont pour mission d'assurer de bonnes conditions d'hygiène du travail.